

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2026 à 19H00



N°016-2026 - Projet de sécurisation du pont du chemin du Moulin neuf : approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL)

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **21** - Excusés avec Pouvoir : **4** - Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 11 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 5 mars 2026**, sous la présidence de **Monsieur Patrick BOUVARD, 1^{er} Adjoint**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

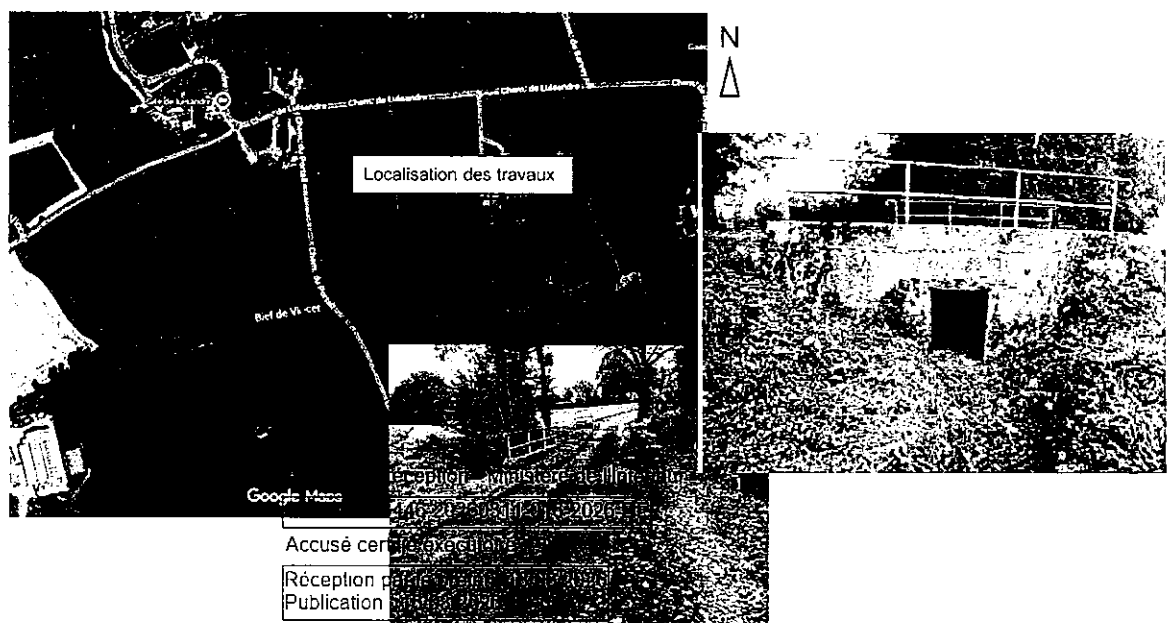
ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FAUVET Guillaume (a donné pouvoir à Rita MONTEIRO), FERAUD Valérie (a donné pouvoir à Patrick BOUVARD), SCHWINTNER Francis (a donné pouvoir à Marc BOILEAU), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La commune de Saint-Denis-lès-Bourg dispose de sept ponts. Dans le cadre du contrôle annuel des ouvrages d'art communaux, des dommages structurels importants ont été identifiés sur le pont du chemin du Moulin neuf.



L'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, maître d'œuvre, a préconisé un certain nombre de travaux de sécurisation qui permettront d'assurer la reprise des désordres suivants :

- La fissuration des linteaux,
- Le tassement et la fissuration sur le piédroit aval (tassement et fissuration),
- Des gardes corps non conformes en terme de normes, et présentation de la corrosion, des fissures et la rupture des joints de soudure

Lors des travaux urgents réalisés en 2024, la commune avait procédé à la réparation du piédroit aval et du seuil aval afin de patienter jusqu'à ces travaux.

Les travaux prévus en 2026 vont consister à :

- réaliser une nouvelle dalle sur les linteaux fissurés (terrassément sur l'intégralité de l'ouvrage, coulage d'une nouvelle dalle, reconstitution du remblai sous chaussée, réalisation d'une chaussée légère avec évacuation des eaux pluviales et création d'une descente d'eau vers le bief)
- assurer le nettoyage et la réfection de l'enduit des tympans
- remplacer des gardes corps.

Comme en 2022, la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour financer cette nouvelle tranche de travaux de sécurisation de ses ouvrages d'arts (1° tranche réalisée en 2023 : pont du chemin du Portail).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Diagnostics amiante et HAP avant travaux	350	État (DSIL - 60 %)	21 128
Honoraires maîtrise d'œuvre	5 500	Autofinancement commune (40 %)	14 086
Travaux pont chemin du Moulin neuf	27 364		
Dépenses imprévues	2 000		
Totaux	35 214	Totaux	35 214

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modalités de financement des travaux de sécurisation du pont du chemin du Moulin neuf,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Pour le Maire empêché,
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260311-016-2026 Le Secrétaire

Accusé certifié exécutoire

François BIRRAUX

Réception par le préfet : 13/03/2026
Publication : 16/03/2026

